

Demande d'inscription dans une école Primaire publique de la ville de Muret

Année Scolaire 2017-2018

Début inscription : 06 mars 2017

Date limite d'inscription : 21 avril 2017

L'école primaire est organisée en trois cycles pédagogiques :

- 1-Le cycle des apprentissages premiers, qui est constitué de l'école maternelle ;
- 2-Le cycle des apprentissages fondamentaux, qui commence en grande section d'école maternelle et se poursuit jusqu'à la fin du cours élémentaire première année (CE1) ;
- 3- Le cycle des approfondissements, qui s'étend du cours élémentaire deuxième année (CE2) au cours moyen deuxième année (CM2).

L'inscription de votre enfant

L'inscription à l'école maternelle et à l'école élémentaire des enfants ayant atteint l'âge de l'obligation scolaire (6 ans) n'est pas toujours automatique. Elle nécessite une démarche à la mairie dans les cas suivants :

- *Première scolarisation dans l'enseignement maternelle pour les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans d'ici le 31 décembre 2017, (Pour toutes autres situations, contacter la mairie).*
- *Première scolarisation dans l'enseignement élémentaire et l'entrée en classe de CP.*
- *Première scolarisation sur la commune de Muret (pour tous les enfants).*
- *Déménagement entraînant un changement d'école.*
- *Demande de dérogation de secteur ou dérogation hors commune.*

Si vous n'êtes pas concernés par l'une des situations précédentes, les modalités des inscriptions vous seront directement communiquées par le chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Où s'inscrire et comment ?

Les inscriptions dans une école maternelle et une école élémentaire relèvent de la compétence du Maire. Le choix des écoles est déterminé par la carte scolaire communale.

Les inscriptions se font en deux étapes

① Inscriptions administratives en mairie :

Pour l'année scolaire 2017-2018, les inscriptions sont à effectuer **entre le 6 mars et le 21 avril 2017** à la Direction de l'Education et de la Réussite Scolaire située au :

1, avenue de l'Europe - 31600 - Muret
☎ 05 61 51 90 84 - 05 61 51 90 99 Fax : 05 61 51 90 81
✉ education.primaire@mairie-muret.fr

Le dossier à disposition ci-après (page 6 et 7) est à *remettre dûment complété et signé avec la photocopie des pièces demandées, **aucune photocopie ne sera faite au service.***

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription indiquant l'école où l'enfant est affecté, est délivré par la mairie aux familles. Ce certificat est ensuite à remettre au directeur de l'école pour enregistrement lors de l'entretien d'admission pédagogique.

② Admissions pédagogiques à l'école :

Il est procédé à l'admission des élèves à l'école sur production du certificat d'inscription délivré en mairie. Les familles doivent prendre rendez-vous auprès de la direction de l'école et ont à fournir à l'établissement les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'admission pédagogique.

Liste des pièces à fournir à la Mairie avec le dossier de demande d'inscription dans une école primaire publique à Muret

Toutes les pièces justificatives demandées sont à nous fournir photocopiées, aucune photocopie ne sera faite au service, le dossier d'inscription joint, doit être dûment rempli et signé.

- Livret de famille (pages parents et enfants) où copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),
- Justificatif de domicile récent moins de 3 mois, (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété),
- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou à défaut les certificats de vaccinations,
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal (en entier),
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, (pour les enfants ayant déjà été scolarisés),
- Pour les demandes de dérogations intra muros, joindre un courrier motivé et la copie des justificatifs attestant de la situation
- Pour les demandes de dérogations de communes extérieures, joindre un courrier motivé et la copie des justificatifs attestant de la situation ainsi que l'imprimé (page 9) à faire signer par le maire de la commune de résidence.

Cas particulier : Pour les personnes hébergées,

Présenter l'ensemble des documents suivants photocopiés :

Documents de la personne qui héberge :

- attestation d'hébergement sur l'honneur (page 8)
- photocopie pièce d'identité d'un des responsables légaux,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Document de la personne qui est hébergée :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur (page 8)

Les demandes de dérogations à la carte scolaire

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle relevant de votre secteur géographique vous devez **obligatoirement** déposer une demande de dérogation à la carte scolaire lors de la remise du dossier au service (courrier simple et motivé à l'attention de Mr Le Maire.)

Les dérogations constituent une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile. Aussi, votre demande doit-elle être motivée et justifiée (raisons de santé, rapprochement de fratrie, difficulté d'organisation liée à l'exercice d'une activité professionnelle). Elle sera soumise à la commission de dérogation qui aura lieu courant mai dans la limite des places disponibles.

Pour les demandes de dérogations de communes extérieures, faire remplir par le maire de la commune de résidence le document page 9.

La réponse à votre demande de dérogation pour l'année scolaire 2017-2018 vous sera communiquée par courrier courant juin.

L'accueil périscolaire, extra scolaire et l'accès à la restauration scolaire

Les accueils périscolaires (A.L.A.E.), extra scolaire (C.L.S.H.) et le service de restauration scolaire sont assurés dans les écoles par l'agglomération du Muretain (CAM).

L'inscription s'effectue à l'aide du "*dossier unique*" de la C.A.M. qui vous sera envoyé par courrier au mois de juin. Ce dernier devra être retourné à l'Hôtel Communautaire - 8 avenue Vincent Auriol à Muret 31600 MURET (☎ : 05.34.46 30.30), vous pouvez également le rendre directement à l'école au directeur de l'ALAE avant la fin de l'année scolaire.

Coordonnées des écoles maternelles et élémentaires publiques

Maternelle Le Barry

3, rue Jean Lestrade
31600 MURET
Tel : 05.61.51.14.90

Maternelle Pierre Fons

44, rue Notre Dame
31600 MURET
Tel : 05.61.51.75.59

Maternelle Elida Hugon

10, rue de Cazaux
31600 MURET
Tel: 05.61.56.49.22

Maternelle Jean Mermoz

30, rue du Maréchal Lyautey
31600 MURET
Tel : 05.61.51.03.19

Maternelle Saint-Exupéry

2, square Jean Gauban
31600 MURET
Tel: 05.61.51.18.17

Maternelle Vasconia

35, rue Gustave Saint-Jean
31600 MURET
Tel : 05.61.51.28.10

Maternelle Ox

15, rue de Gascogne
31600 MURET
Tel: 05.61.51.13.40

Elémentaire Le Barry

5, rue Jean Lestrade
31600 MURET
Tel : 05.61.51.19.95

Elémentaire Pierre Fons

36, rue Notre Dame
31600 MURET
Tel : 05.61.56.45.90

Elémentaire Elida Hugon

10, rue de Cazaux
31600 MURET
Tel : 05.61.56.49.11

Elémentaire Jean Mermoz

20, rue du Maréchal Lyautey
31600 MURET
Tel : 05.61.56.43.50

Elémentaire Saint-Exupery

13-15, square Saint-Exupery
31600 MURET
Tel : 05.61.51.33.25

Elémentaire Vasconia

7 bis, place Layrisson
31600 MURET
Tel : 05.61.51.02.02

Maternelle et Elémentaire Estantens

1, rue de l'église
31600 MURET
Tel : 05.62.23.37.39

**Direction de l'Education
Et de la Réussite Scolaire**

1, avenue de l'Europe - 31600 Muret
☎ 05 61 51 90 84 - 05 61 51 90 99
Fax : 05 61 51 90 81

✉ : education.primaire@mairie-muret.fr

*Ouvert du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Jusqu'à 16h00 le vendredi*

**DOSSIER DE DEMANDE
D INSCRIPTION
Année scolaire 2017-2018
en classe de _____**

Les demandes d'inscriptions sont à effectuer entre le :

*➤ 6 mars et le 21 avril 2017 et à déposer à la Direction de l'Education et de la Réussite scolaire
AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE AU SERVICE*

Renseignement d'état civil de l'enfant

NOM PRENOM SEXE : F M

Né(e) le A Nationalité(s).....

ADRESSE.....

Code postal VILLE

1-Responsable légal :

Nom, prénom du père Nationalité(s).....

Adresse

Profession du père Employeur.....

☎ Portable où fixe ☎ bureau.....

Mail

2-Responsable légal :

Nom de jeune fille de la mère Nom marital

Prénom Nationalité(s).....

Adresse

Profession de la mère..... Employeur.....

☎ Portable où fixe..... ☎ bureau.....

Mail

Frères et Sœurs

Nom Prénom Etablissement scolaire/classe.....

Nom Prénom Etablissement scolaire/classe.....

Nom Prénom Etablissement scolaire/classe.....

Coordonnées du médecin traitant

Nom	Adresse	Téléphone

Recommandations utiles des parents (prothèses, allergies,.....)

Renseignements concernant la ou les personnes à prévenir en cas d'urgence autres que les parents.

	Nom, Prénom	Téléphone fixe Téléphone portable	Adresse
Première personne			
Deuxième personne			

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

1-Signature du responsable légal

2- Signature du responsable légal

*conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant à la DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA REUSSITE SCOLAIRE – 1 avenue de l'Europe – 31600 MURET.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2017/2018

Attestation d'hébergement sur l'honneur

A remplir uniquement si la famille est hébergée par une tierce personne

Je soussigné(e) M. /Mme (1) :

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N° Voie :

CP Ville :

☞ Joindre impérativement un justificatif de moins de 3 mois.

M. /Mme (2) :

Et son/ses enfants (3) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Muret, le :
Signature de l'hébergeant :

- (1) précisez prénom et nom de l'hébergeant
(2) précisez prénom et nom du responsable légal hébergé
(3) précisez prénoms et noms du /des enfant(s)

Signature de l'hébergé :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

**IMPRIME DE SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RESIDENCE
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

(À remplir pour les demandes de dérogations pour communes extérieures hors agglomération du Muretain)

RENSEIGNEMENT SUR L'ENFANT

Nom, prénom et date de naissance

.....
.....
.....

Nom et adresse du responsable légal

.....
.....
.....

Commune de résidence et code postal

.....

Téléphone du responsable légal

.....

**MOTIF DE LA DEMANDE DE
SCOLARISATION A MURET**

La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil

Les 2 parents exercent une activité professionnelle et la commune n'assure pas la restauration ou la garde

Les 2 parents exercent une activité professionnelle et la commune n'assure pas la restauration ou la garde

L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés à Muret

Autres motifs (à préciser)

.....
.....
.....

Le frère ou la sœur est inscrit dans une école à MURET

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITE

Ecole fréquentée durant l'année scolaire 2016/2017

.....

Classe

Ecole souhaitée pour l'année scolaire 2017/2018

.....

Classe

ACCORD POUR SCOLARISATION A MURET

Je soussigné (é)....., Maire de la Commune de.....donne
Un avis favorable à l'inscription à l'école.....
De l'enfantné(e) le
à domicilié à

Et m'engage à participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Muret.

Fait à....., le.....

Le Maire,